

Programme actuel de sécurité sociale.—La promulgation de la loi d'assurance-chômage en 1940, l'adoption de la loi des allocations familiales de 1944, la création du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la même année, l'adoption durant et après la dernière guerre mondiale de mesures mieux conçues et plus étendues au bénéfice des anciens combattants, l'inauguration du programme de santé nationale en 1948 et enfin la promulgation en 1951 de la loi sur la sécurité de la vieillesse, de la loi sur l'assistance-vieillesse et de la loi sur les aveugles, voilà autant de mesures par lesquelles le gouvernement fédéral a posé à l'échelle nationale le vaste cadre d'un programme de sécurité sociale qui, bien qu'il soit encore incomplet, renferme les éléments d'un régime de sécurité sociale bien organisé et bien conçu.

Bien que les gouvernements municipaux et provinciaux portent toujours de lourdes responsabilités dans le domaine du bien-être public, celles-ci sont fort dépassées par les responsabilités d'ordre administratif et financier qu'a assumées le gouvernement fédéral depuis quelques années. Les sections qui suivent renferment d'autres renseignements au sujet des différents programmes et œuvres.

Dépenses affectées à la santé et au bien-être publics et à la sécurité sociale.—Les dépenses gouvernementales dans le domaine de la santé et du bien-être publics et de la sécurité sociale l'emportent maintenant sur les dépenses consacrées à toute autre fin de temps de paix et ne le cèdent qu'à celles de la défense nationale. Bien qu'on puisse différer d'avis sur les sommes à inclure dans un tableau des dépenses intéressant la santé et le bien-être publics et la sécurité sociale, il est hors de doute que l'ensemble des apports fédéral, provinciaux et municipaux sous ce chapitre atteigne actuellement pas moins de 1,300 millions de dollars annuellement. D'après certains états, le total s'élève même jusqu'à 1,500 millions. Vue sous un autre aspect, la dépense ressortissant à la santé et au bien-être publics et à la sécurité sociale en 1952 formera pas moins de 20 p. 100 de la dépense globale de tous les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Ces chiffres énormes de dépense courante tranchent nettement sur les modestes sommes affectées aux mêmes fins il y a à peine une génération. En 1871, quatre ans après la confédération, le Canada, qui comptait 3,700,000 habitants, consacrait un million environ aux programmes de santé et de bien-être publics. Le chiffre ne dépassait pas 15 millions en 1913 alors que la population s'établissait à 7,530,000 habitants. Même si l'on tient compte du fait que la population actuelle dépasse les 14 millions d'habitants et que les prix ont augmenté par suite de l'inflation d'après-guerre, la dépense actuelle est encore bien frappante. Elle est la preuve de l'importance accrue que les gouvernements en général attachent à répondre aux besoins sociaux de la population.

Dépenses en vertu des lois de 1951 sur la sécurité de la vieillesse, l'assistance-vieillesse et les allocations aux aveugles.—L'inauguration du nouveau programme de sécurité de la vieillesse au début de 1952 a ajouté presque 225 millions de dollars annuellement aux obligations permanentes du gouvernement fédéral en matière de sécurité sociale. Le coût annuel de l'application de la loi sur la sécurité de la vieillesse, qui assure une pension mensuelle de \$40 sans justification des ressources à toutes les personnes de plus de 70 ans qui ont vécu durant 20 ans au Canada,